

Mais où sont donc passés ces 150 millions?

L'invité

Christophe Reymond

Directeur du Centre patronal



Depuis une bonne dizaine d'années, les hôpitaux en Suisse sont financés par des forfaits. Ces paiements sont pris en charge à hauteur de 45% par les assurances maladie et à 55% par les cantons.

Au-delà des forfaits, les cantons sont aussi autorisés à soutenir leurs hôpitaux par des prestations dites d'intérêt général (PIG), qu'ils sont seuls à assumer. Ces PIG comprennent par exemple la recherche, la formation universitaire, les surcoûts liés au maintien de capacité hospitalière pour des motifs de politique régionale ou la centrale d'appel 144. On ne parle pas de petite monnaie: bon an mal an, 500 millions de francs sont octroyés à ce titre par le Canton de Vaud, aux quatre cinquièmes en faveur du CHUV. Les PIG atteignent des sommets chez nous, bien plus élevés qu'à Bâle, Berne ou Zurich. Depuis des années, ces montants font débat. Les cliniques privées du canton dénoncent un subventionnement massif qui les défavorise. Plusieurs députés sont déjà intervenus pour tenter d'en savoir plus.

C'est finalement la Cour des comptes - cette autorité indépendante dont la mission consiste à contrôler l'utilisation de l'argent public - qui vient de s'en mêler. L'audit qu'elle a réalisé avait pour but de

s'assurer de l'utilisation efficiente de ces montants faramineux. Et le constat est accablant. L'étude souligne l'insuffisance de base légale cantonale encadrant de tels financements ainsi que l'inexistence de critères d'octroi. Il n'existe pas non plus de processus généralisé de réévaluation des prestations versées. Surtout, rien ne permet d'explicitier les motifs pour lesquels un tiers des montants sont octroyés. Dit autrement, il y a 150 millions de francs (130 millions pour le CHUV et 20 millions pour les hôpitaux régionaux) dont la Cour des comptes n'a pas réussi à déterminer la justification du versement. Au fil du temps, ce sont donc plus d'un milliard et demi de francs qui ont été dépensés sans que l'on en connaisse l'affectation.

Dans les médias, la Direction générale de la santé du canton de Vaud est montée sur ses grands chevaux, affirmant connaître parfaitement les montants, leurs destinataires et leur destination. Pourquoi alors ne l'avoir pas exposé aux auditeurs de la Cour des comptes?

Dans cette affaire qui ne sent pas très bon, on peut tirer quelques conclusions intermédiaires. Comme souvent, l'État est opaque dans sa gestion, et cela vaut spécifiquement dans le domaine de la santé. L'opinion publique n'a pas l'air de s'en soucier vraiment; pourtant, 150 millions de francs distribués chaque année à la va-vite et potentiellement sans fondement, voilà qui devrait susciter l'attention des cellules d'enquête de tous nos médias.

Enfin, il y a 150 millions de francs qui servent à financer l'inefficience du système de santé vaudois; la plus grande partie résulte de la gestion du CHUV.